

RGPD : Est-ce que la collecte d'une pièce d'identité est contraire au règlement ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

LE NET EXPERT
AUDITS & EXPERTISES

EXPERTISES DE SYSTÈMES DE
VOTES ÉLECTRONIQUES
LENETEXPERT
.fr

RGPD
CYBER

LE NET EXPERT
MISES EN CONFORMITÉ

SPY DETECTION
Services de détection
de logiciels espions

LE NET EXPERT
FORMATIONS

LE NET EXPERT
ARNAQUES & PIRATAGES

Denis JACOPINI vous informe

FR ?

RGPD : Est-ce que la collecte d'une pièce d'identité est contraire au règlement ?

Un organisme, habitué à demander une photocopie de pièce d'identité de ses clients ou futurs clients a du mal à obtenir ce document de la part de leur dirigeant. A l'heure du RGPD, désormais texte de référence en Europe dans la collecte et le traitement de Données à Caractère Personnel, le fait de compiler une pièce d'identité personnelle n'est-il pas contraire à la nouvelle réglementation ?

C'est une question qui m'a été posée par un organisme partenaire qui m'a amené à réfléchir à la question. Il me paraissait intéressant de partager ma réponse avec vous, chers fidèles lecteurs de mes articles. Si vous n'êtes pas obligé de collecter une information, notamment pour répondre à une obligation fiscale, réglementaire, etc. et que vous souhaitez collecter une donnée à caractère personnel « au cas où » ou par « confort », au sens du RGPD, vous NE DEVEZ PAS LA COLLECTER sauf si la personne vous la communique spontanément.

Dans le cas contraire, la personne ne peut s'opposer à la collecte pour obtenir le service demandé.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION
N° DPO-15945

Numéro de formateur
93 84 03041 84

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Datadock
Organisme validé
et référencé

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

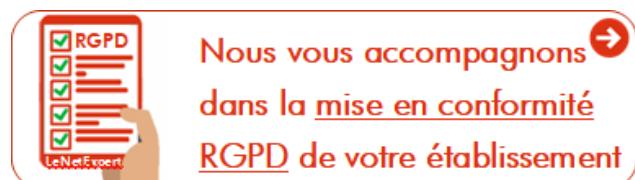
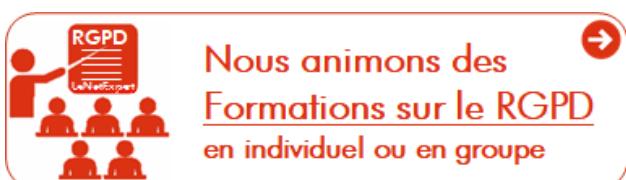
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisément d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Denis JACOPINI

RGPD : Des changements en matière de protection des données

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LENETEXPERT .fr	 LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITÉ	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI vous informe		RGPD : changements matière protection données			Des en de des

Depuis le 25 mai 2018 et l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), de nouvelles règles en matière de gestion des données à caractère personnel existent.

Ces règles concernent **tout organisme** qui traite des données à caractère personnel (notamment, à des fins commerciales, à des fins de surveillance ou encore, pour des raisons de sécurité).

Parmi ces organismes, on y trouve toutes les entreprises, même unipersonnelles et les entrepreneurs, toutes les associations et toutes les administrations excepté les services de renseignements et judiciaires.

Depuis mai 2018, sauf dans certains cas, ces organismes ne doivent plus notifier, ni solliciter des autorisations préalables de traitement de données personnelles auprès de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD). Cependant, ces organismes doivent **assurer à chaque instant le respect des nouvelles règles** en matière de protection des données et être en mesure de le démontrer en documentant leur conformité.

Pour prévenir des risques inhérents au traitement de ces données, la désignation d'un délégué à la protection des données (DPO) est encouragée.

La désignation d'un DPO est obligatoire pour :

- les organismes publics et autorités publiques ;
- une entreprise dont les activités de base, du fait de leur nature, de leur portée et/ou de leurs finalités, l'amènent à réaliser un suivi régulier et systématique des personnes à grande échelle ;
- une entreprise dont les activités de base l'amènent à traiter à grande échelle des données dites sensibles ou relatives à des condamnations pénales et à des infractions.

Le DPO doit être désigné, sur base :

- de ses qualifications professionnelles notamment, en matière de protection des données ;
- de sa capacité à accomplir ses missions ;
- de ne pas être à l'origine ou avoir autorité sur les traitements suivis .

Le responsable informatique ou RSSI ne peut pas être DPO ?

Denis JACOPINI : J'entends très souvent qu'afin d'éviter un conflit d'intérêt, le responsable informatique ne peut pas devenir DPO.

Si vous ne savez pas si vous avez le droit ou non de devenir DPO et éviter ainsi d'être à la fois juge et partie, posez-vous la question suivante :

En cas de problème, qui a le pouvoir de stopper un traitement ou qui à le dernier mot dans le choix de stopper ou non un traitement ?

C'est vous ? Alors vous ne pouvez pas prétendre à des fonctions de Délégué à la Protection des Données (DPO).

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION
N° DPO-15945

Numéro de formateur
93 84 03041 84

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Datadock
Organisme validé
et référencé

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

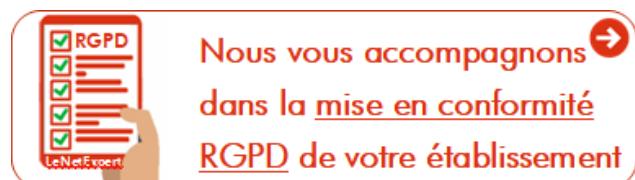
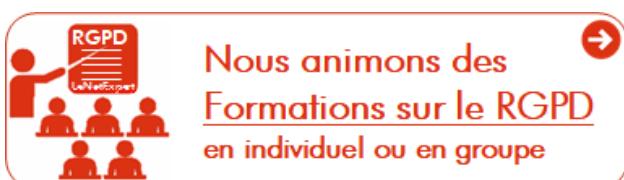
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisément d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : *Des changements en matière de protection des données – Guichet.lu – Guide administratif // Luxembourg*

Victime de phishing, la banque évoque la négligence pour ne pas le rembourser

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES LE NET EXPERT .fr	 RGPD CYBER LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI UNE CARTE BANCAIRE ANTI-FRAUDE ? QUE FAIRE L'ADVICE ? vous informe	Victime de phishing, la banque évoque la négligence pour ne pas le rembourser				

Le client réclamait à sa banque le remboursement des sommes débitées sur ses comptes. Il invoquait le caractère frauduleux des paiements par carte bancaire et par virement.

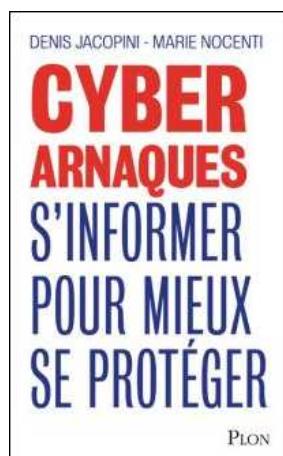
La banque s'était opposée à ses demandes en lui reprochant une négligence grave dans la garde et la conservation de ses données personnelles du dispositif de sécurité des instruments de paiement. Le client avait reçu des courriels portant le logo parfaitement imité de sa banque, accompagnés d'un « *certificat de sécurité à remplir attentivement* » qu'il avait scrupuleusement renseignés. Il avait même demandé à la banque la communication de sa nouvelle carte de clefs personnelle pour pouvoir renseigner complètement le certificat.

La cour d'appel avait ordonné le remboursement des sommes au client considérant que seul un examen vigilant des adresses internet changeantes du correspondant ou certains indices comme les fautes d'orthographe du message, étaient de nature à l'alerter.

Mais l'arrêt est cassé. La Cour de cassation a considéré que le client avait commis une négligence grave. Pour la Cour, l'utilisateur d'un service de paiement qui communique les données personnelles du dispositif de sécurité en réponse à un courriel contenant des indices permettant à un utilisateur normalement attentif de douter de sa provenance, manque à son obligation de prendre toute mesure raisonnable pour préserver la sécurité de ses dispositifs de sécurité.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN :
2259264220



Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

<https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s>

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger", Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"

Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.

J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source : *Fraude aux moyens de paiement -Phishing : négligence fautive du client de la banque* | service-public.fr

RGPD et droit d'accès : qui

peut consulter, quelles sont les limites ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

 <p>LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES</p>	 <p>EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES LENETEXPERT .fr</p>	 <p>RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE</p>	 <p>SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions</p>	 <p>LE NET EXPERT FORMATIONS</p>	 <p>LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES</p>
 <p>Denis JACOPINI vous informe</p>		<p>RGPD et droit d'accès qui peut consulter, quelles sont les limites ?</p>			

Selon l'article 15 du RGPD – le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui est entré en application en mai 2018 – toute personne a le « droit d'obtenir du responsable du traitement la confirmation que des données à caractère personnel la concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès auxdites données à caractère personnel» .

Qui peut demander un droit d'accès et sous quel délai ?

Dans ses recommandations aux organismes concernés, la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) indique qu'une personne est en droit de demander un accès à son dossier personnel auprès de son employeur, de son dossier médical auprès de son médecin ou des données traitées par une administration.

Toutefois, il est important de savoir que la réponse de l'organisme concernée doit être apportée dans un délai maximum d'**un mois** (article 12.3 du RGPD). Cependant, une possibilité de prolonger de deux mois ce délai est prévue, « compte tenu de la complexité et du nombre de demandes », à condition d'en informer la personne concernée dans le délai d'un mois suivant la réception de la demande (article 12.3 du RGPD).

A retenir : que vous répondiez à la demande de droit d'accès ou décidiez de prolonger le délai de deux mois, il vous faudra nécessairement revenir vers la personne concernée dans un délai maximum d'**un mois**.

Quelles sont les limites au droit d'accès ?

Le droit d'accès doit s'exercer dans le **respect du droit des tiers**. Par exemple, un salarié d'entreprise ne peut accéder aux données d'un autre salarié. Le RGPD instaure également le droit à l'oubli. Il est possible de le faire valoir si les données collectées ne sont plus nécessaires pour le traitement final, si retrait du consentement ou opposition à un traitement, ou encore si le traitement de données concerne un mineur...[lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION
N° DPO-15945



Data**dock**
Organisme **validé**
et référencé

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisément d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Nous animons des Formations sur le RGPD
en individuel ou en groupe



Nous vous accompagnons dans la mise en conformité RGPD de votre établissement

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : RGPD et droit d'accès : qui peut consulter, quelles sont les limites ?

Si vous avez raté le reportage Cyberattaques : les braqueurs de l'ombre – Envoyé spécial du 14 décembre 2017 (France 2)

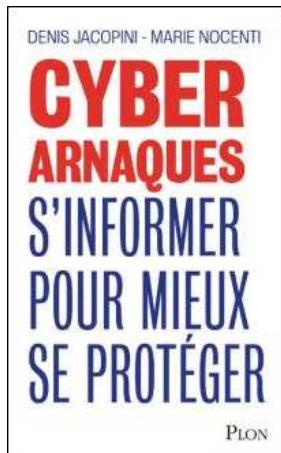
Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LENETEXPERT .fr	 LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITE			
 Denis JACOPINI vous informe	<p>Si vous avez raté le reportage Cyberattaques : les braqueurs de l'ombre – Envoyé spécial du 14 décembre 2017 (France 2)</p>				

Les hold-up 2.0 par des « rançongiciels », logiciels de rançon, se multiplient : en France, une entreprise sur deux aurait déjà été piratée de cette façon. Enquête du magazine « Envoyé spécial » sur un fléau invisible en pleine explosion.

Vous êtes tranquillement installé derrière votre ordinateur, vous ouvrez un mail anodin... et soudain, un message d'alerte apparaît : votre ordinateur est bloqué, tous vos documents sont cryptés, vous devez payer une rançon pour en retrouver l'usage. Vous venez de vous faire braquer par un « rançongiciel », ces programmes informatiques qui diffusent des virus et qui vous réclament de l'argent : 150 euros pour un particulier, 6 000 euros pour une PME, des millions d'euros pour une multinationale. Et vous n'avez que quelques heures pour payer, sinon vous perdez tout ! Une enquête de Clément Le Goff et Guillaume Beaufils, diffusée dans « Envoyé spécial » le 14 décembre 2017....[lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN :
2259264220



Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

<https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s>

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger", Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"

Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.

J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Les hold-up 2.0 par des « rançongiciels », logiciels de rançon, se multiplient : en France, une entreprise sur deux aurait déjà été piratée de cette façon. Enquête du magazine « Envoyé spécial » sur un fléau invisible en pleine explosion.

Comment protéger vos enfants sur les Réseaux Sociaux ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

Denis JACOPINI
vous informe

Comment protéger vos enfants sur les Réseaux Sociaux ?

A l'ère du numérique, les écrans sont omniprésents dans la plupart des familles et les enfants y sont confrontés de plus en plus jeunes. Selon un sondage Médiamétrie, 66,5% des 2-17 ans se sont connectés au moins une fois au cours du mois de juin 2018. Et cela ne va pas sans risque pour les publics vulnérables.

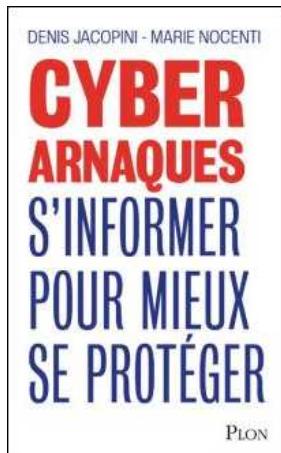
Internet est un outil formidable pour s'informer, jouer, se divertir... à condition de savoir l'utiliser. Et quand on voit que les enfants y sont confrontés de plus en plus tôt (66,5% des 2-17 ans se sont connectés au moins une fois au cours du mois de juin 2018 selon Médiamétrie), on peut s'inquiéter des dangers générés par la Toile. Surtout si ces jeunes ne sont pas au fait des menaces multiples qui les guettent, que ce soit les virus, le phishing ou encore le cyber-harcèlement (40% des élèves de 13-17 ans avouaient avoir subi une agression en ligne en 2017, selon le site e-enfance).

Il est donc primordial d'apprendre aux enfants et aux adolescents à protéger correctement leur réputation en ligne et à utiliser internet et les réseaux sociaux en toute sécurité. Un sujet est suffisamment sensible pour que soit lancée pour la première fois en France, le 4 octobre prochain, la « Journée du droit » à l'attention des élèves de 5ème. Cette initiative, menée conjointement par le Conseil National des Barreaux et le ministère de l'Education nationale, consistera en une matinée d'échanges entre un avocat et les élèves autour des règles de droit sur les réseaux sociaux et du cyber-harcèlement en milieu scolaire.

...[lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN :
2259264220



Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

<https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s>

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger", Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"

Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.

J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source : *Comment préserver la e-réputation de vos enfants ?* – LCI

Windows 10 : une faille de

sécurité permet aux pirates d'installer un malware sur votre ordinateur

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

LE NET EXPERT
AUDITS & EXPERTISES

EXPERTISES DE SYSTÈMES DE
VOTES ÉLECTRONIQUES
LENETEXPERT
.fr

RGPD
CYBER

LE NET EXPERT
MISES EN CONFORMITÉ

SPY DETECTION
Services de détection
de logiciels espions

LE NET EXPERT
FORMATIONS

LE NET EXPERT
ARNAQUES & PIRATAGES

Windows 10 : une faille de sécurité permet aux pirates d'installer un malware sur votre ordinateur

LE NET EXPERT VOUS INFORME

Windows 10 est victime d'une faille de sécurité. D'abord repérée par un internaute sur Twitter, cette faille permet à un hacker de s'infiltrer dans votre ordinateur pour y installer des logiciels malveillants....[Lire la suite sur la source]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Le pirate connaît votre mot de passe et vous demande de payer pour garder le silence

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

mjsantos

From: Pier Farver <nslevinu@outlook.com> +
To: mjsantos@i.com > +
Yesterday 22:36
Actions

I know _____ is your pass word. You may not know me and you are most likely wondering why you're getting this e mail, right?
In fact, I actually setup a malware on the adult video clips (porn) web-site and there's more, you visited this site to experience fun (you know what I mean). While you were watching videos, your browser started functioning as a RDP (Remote Desktop) that has a keylogger which provided me with access to your display as well as web cam. Immediately after that, my software obtained your entire contacts from your Messenger, FB, as well as email.
What exactly did I do?
I created a double-screen video. 1st part shows the video you were viewing (you've got a fine taste :)), and next part shows the recording of your webcam.
What should you do?
Well, in my opinion, \$1900 is a reasonable price tag for our little secret. You will make the payment via Bitcoin (if you do not know this, search "how to buy bitcoin" in Google).
BTC Address: 1JHwEnDp9a98XdjfykHKyE3R99Q72K9X4
(It is cAsE sensitive, so copy and paste it)
Note:
You now have one day in order to make the payment. (I've a specific pixel within this email message, and right now I know that you have read through this email message). If I do not get the BiTCoins, I will send out your video to all of your contacts including friends and family, co-workers, and so on. Having said that, if I receive the payment, I will destroy the video immediately. If you want to have proof, reply with "Yes!" and I definitely will send out your video to your 13 contacts. This is a non-negotiable offer, so please do not waste my personal time and yours by responding to this email.

Le pirate connaît votre mot de passe et vous demande de payer pour garder le silence

Une nouvelle arnaque utilise le vrai mot de passe des victimes pour faire du chantage

La campagne Sextortion implique des mots de passe volés dans les anciennes violations de données

Les internautes doivent se méfier d'une nouvelle escroquerie par hameçonnage, un schéma de sextorsion qui utilise les anciens mots de passe des utilisateurs. Les escrocs prétendent avoir enregistré des images de la victime qui regardait du porno. Ils prétendent également avoir le mot de passe de la victime qu'ils ont utilisé pour installer des logiciels espions sur l'ordinateur ciblé et lorsque la victime a visité des sites Web de pornographie, ils ont activé la webcam pour enregistrer des images .

Les experts en sécurité ont réussi à identifier les messages que ces attaquants pourraient initier avec les victimes.

The screenshot shows an email interface with the following details:

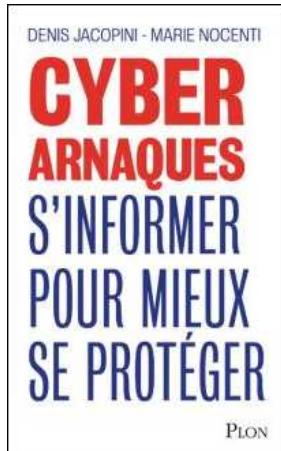
- From:** Pier Farver <nslewinux@outlook.com>
- To:** mjsantos@... (redacted).com
- Date:** Yesterday 22:36
- Subject:** (No subject)
- Message Content:**

I know _____ is your pass word. You may not know me and you are most likely wondering why you're getting this e mail, right?
In fact, I actually setup a malware on the adult video clips (porn) web-site and there's more, you visited this site to experience fun (you know what I mean). While you were watching videos, your browser started functioning as a RDP (Remote Desktop) that has a keylogger which provided me with access to your display as well as web cam. Immediately after that, my software obtained your entire contacts from your Messenger, FB, as well as email.
What exactly did I do?
I created a double-screen video. 1st part shows the video you were viewing (you've got a fine taste :)), and next part shows the recording of your webcam.
What should you do?
Well, in my opinion, \$1900 is a reasonable price tag for our little secret. You will make the payment via Bitcoin (if you do not know this, search "how to buy bitcoin" in Google).
BTC Address: 1JHwenDp9A98XdjfYkHKyIE3R99Q72K9X4
(It is Case sensitive, so copy and paste it)
Note:
You now have one day in order to make the payment. (I've a specific pixel within this email message, and right now I know that you have read through this email message). If I do not get the BitCoins, I will send out your video to all of your contacts including friends and family, co-workers, and so on. Having said that, if I receive the payment, I will destroy the video immediately. If you want to have proof, reply with "Yes!" and I definitely will send out your video to your 13 contacts. This is a non-negotiable offer, so please do not waste my personal time and yours by responding to this email.

Ce qui est tout à fait préoccupant, c'est qu'en général, le mot de passe mis en évidence dans l'e-mail envoyé par les escrocs est légitime, que la victime avait précédemment utilisé. Les experts en sécurité affirment qu'il est assez probable que les cybercriminels utilisent d'anciens mots de passe obtenus diverses violations de données à grande échelle tels que ceux subis par Yahoo , Uber, LinkedIn , Tumblr , Dropbox et Sous protection , etc., pour faire chanter les utilisateurs. Ils correspondent simplement aux anciens mots de passe avec des identifiants utiles tels que les identifiants de courrier électronique. Après avoir réussi à localiser la victime, ils peuvent lancer une campagne de chantage facilement...[lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN :
2259264220



Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

<https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s>

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger", Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"

Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.

J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

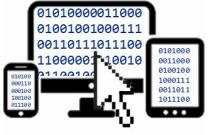
Commandez sur Fnac.fr

Source : *Un nouveau système de sextors utilise le vrai mot de passe des victimes pour faire du chantage » Monde Du Viral*

RGPD : comment répondre à une

demande de droit d'accès ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LENETEXPERT .fr EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
--	---	---	--	---	---

Denis JACOPINI vous informe

RGPD : comment répondre à une demande de droit d'accès ?

La loi Informatique et Libertés permet à toute personne d'accéder aux données qui la concernent. Ce droit est renforcé avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui est entré en application en mai 2018.

Toute personne physique qui en fait la demande a le droit d'obtenir la confirmation que des données la concernant sont traitées et peut obtenir la copie de ses données faisant l'objet d'un traitement. Ce droit est renforcé par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Par exemple, une personne exerce son droit d'accès :

- auprès de son employeur : pour accéder aux données de son dossier personnel ;
- auprès de son médecin : pour obtenir une copie des données de son dossier médical ;
- auprès d'une administration : pour obtenir la confirmation que des données la concernant sont traitées.

En tant que responsable du traitement de données personnelles, vous devez :

- **Informez les personnes concernées sur l'existence de leur droit d'accès au moment où vous collectez leurs données ;**
- **Donnez accès aux personnes concernées à des modalités pratiques** (formulaire, coordonnées) pour exercer leur droit d'accès facilement ;
- **Mettez en place un parcours interne efficace** au sein de votre entité pour le traitement des demandes de droit d'accès. Cela nécessite de prévoir des procédures en interne permettant de remonter les demandes de droit d'accès au bon interlocuteur afin d'être en mesure de traiter la demande dans les délais impartis ;
- **Prévoyez des modalités de réponse auprès des personnes concernées qui soient compréhensibles, accessibles, formulées en des termes clairs et simples.**

Qui peut exercer cette demande ?

C'est à la personne voulant accéder à ses données personnelles de vous saisir.

Cette personne peut donner un **mandat** à une personne de son choix pour exercer son droit d'accès. Dans ce cas, la personne choisie doit présenter un courrier précisant l'objet du mandat (exercice du droit d'accès), l'identité du mandant (identité du demandeur qui exerce son droit d'accès à ses données personnelles) et du mandataire (son identité). Elle doit justifier de son identité et de celle du demandeur.

Pour les mineurs et les incapables majeurs, ce sont, selon les cas, les parents, le détenteur de l'autorité parentale ou le tuteur qui effectuent la démarche.

Les limites au droit d'accès

Le droit d'accès doit s'exercer dans le **respect du droit des tiers** : par exemple, il n'est pas possible de demander à accéder aux données concernant son conjoint ; un salarié d'une entreprise ne peut obtenir des données relatives à un autre salarié.

De même, le droit d'accès ne peut porter atteinte au secret des affaires ou à la propriété intellectuelle (droit d'auteur protégeant le logiciel par exemple).

Les délais pour répondre à une demande

Actuellement, vous devez répondre dans les **meilleurs délais** à une demande de droit d'accès, dans un délai maximum d'**un mois** (article 12.3). Cependant, une possibilité de prolonger de deux mois ce délai est prévue, « compte tenu de la complexité et du nombre de demandes », à condition d'en informer la personne concernée dans le délai d'un mois suivant la réception de la demande (article 12.3).

A retenir : que vous répondez à la demande de droit d'accès ou décidez de prolonger le délai de deux mois, il vous faudra nécessairement revenir vers la personne concernée dans un délai maximum d'**un mois**.

Focus sur le droit d'accès à des données de santé : En ce qui concerne l'accès aux données de santé, les délais sont différents. La communication des données de santé (exemple : dossier médical) doit être faite au plus tard dans les 8 jours suivant la demande et au plus tôt – compte tenu du délai de réflexion prévu par la loi dans l'intérêt de la personne – dans les 48 heures. Si les informations remontent à plus de cinq ans, le délai est porté à 2 mois (article L.1111-7 du code de la santé publique).

Les frais de reproduction

Le RGPD prévoit un **principe de gratuité** pour les copies fournies dans le cadre d'une demande d'accès (article 12.5).

Vous pouvez demander le paiement de « **frais raisonnables basés sur les coûts administratifs** » :

- pour toute copie supplémentaire demandée par la personne concernée ;
- si la demande est manifestement infondée ou excessive.

Attention : le coût des « frais raisonnables basés sur les coûts administratifs » ne doit pas être une entrave à l'exercice du droit d'accès.

Les modalités de la communication des données

Les demandes peuvent être faites sur place ou par écrit (voie postale ou électronique).

Si la demande est formulée sur place et que vous ne pouvez pas y apporter une réponse immédiatement, vous devez remettre au demandeur un avis de réception daté et signé.

Si la demande est formulée par voie électronique, les informations sont fournies sous une forme électronique d'usage courant, à moins que la personne concernée ne demande qu'il en soit autrement (article 12.3). Dans ce cas, attention aux modalités de transmission des informations qui doivent se faire de manière sécurisée.

Si la demande est faite par écrit et que vous avez besoin de précisions ou de compléments pour y répondre, vous devez prendre contact avec le demandeur (courrier postal ou électronique).

Si vous envoyez les données personnelles par voie postale, il est souhaitable de le faire par le biais d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

Si les données sont communiquées par clé USB, vous pouvez remettre la clé USB en main propre à la personne qui vous a saisi ou l'envoyer par courrier. Vous devez prendre des mesures appropriées pour protéger les données contenues sur ce support, en particulier s'il s'agit de données sensibles. Afin d'éviter que ces données soient accessibles à tous, il est ainsi possible de les chiffrer. Le code de déchiffrement devra alors être communiqué dans un autre courrier ou par un autre moyen (SMS, courriel ...).

Afin de vous aider pour le chiffrement des données, vous pouvez consulter les conseils de la CNIL en la matière.

Et mon sous-traitant ? Le règlement prévoit que le sous-traitant aide le responsable de traitement à s'acquitter de ses obligations en matière de droit d'accès (article 28 e). Par exemple : un employeur pourrait demander à son sous-traitant lui ayant fourni un dispositif de géolocalisation, son appui afin de fournir aux employés qui en feraient la demande, des données de géolocalisations « sous une forme accessible » ; lorsque le responsable de traitement ne dispose que d'une analyse des données, il pourrait se rapprocher du sous-traitant qui aurait conservé les données identifiantes.

Les refus

Vous n'êtes pas tenus de répondre aux demandes de droit d'accès si :

- elles sont manifestement infondées ou excessives notamment par leur caractère répétitif (par exemple, demandes multiples et rapprochées dans le temps d'une copie déjà fournie) ;
- les données ne sont plus conservées / ont été effacées : dans ce cas, l'accès est impossible (ex : les enregistrements réalisés par un dispositif de vidéosurveillance sont conservés normalement 30 jours maximum. Ils sont détruits à l'issue de ce délai).

A noter : le fait qu'une personne demande de nouveau communication de ses données auxquelles elle a déjà eu accès ne doit pas être considéré systématiquement comme une demande excessive. En effet, il faut notamment apprécier le délai entre les deux demandes, la possibilité que des nouvelles données aient été collectées etc.

Si vous ne donnez pas suite à une demande, vous devez motiver votre décision et informer le demandeur des voies et délais de recours pour contester cette décision.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION
N° DPO-15945

Numéro de formateur
93 84 03041 84

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Datadock
Organisme validé
et référencé

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

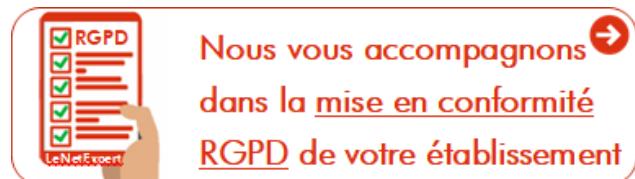
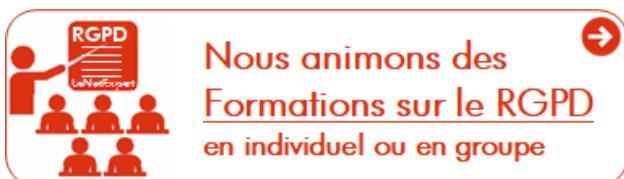
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisément d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Original : *Professionnels : comment répondre à une demande de droit d'accès ? | CNIL*

Piratage informatique : les fraudeurs s'adaptent à tous les profils

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES LE NET EXPERT .fr	 RGPD CYBER LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES



Piratage informatique : les fraudeurs s'adaptent à tous les profils

**LE NET EXPERT
VOUS INFORME**

(AOF) – Selon l'étude Toluna pour Affinion International, les pirates informatiques s'adaptent à tous les profils pour exploiter les faiblesses de chaque génération. Les seniors (plus de 55 ans) sont par exemple les victimes privilégiées des arnaques à l'email frauduleux....[Lire la suite sur la source]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

[Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été](#)

[Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe](#)

[Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?](#)

[Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?](#)

[Attaques informatiques : comment les repérer ?](#)

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]